Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal

7 août 2002

CE02 1386

Séance tenue le

Numéro de la résolution

	II est	
RÉS	DLU:	
1-	d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve »;	
2-	de recommander au conseil municipal :	
	 de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville; 	
	- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.	
Adop	té à l'unanimité.	
1021 40.04	362043 11	
Sign	é par Jacqueline LEDUC / MONTREAL le 2002.08	.13 14:44:26, en fonction de /MONTREAL
Frank ZAMPINO		Me Jacqueline LEDUC, avocate
Présid	ent du comité exécutif	Greffière